



**DÉLIBÉRATION n° 58/2017 du 08 août 2017**

**Rectifiant la délibération n° 90/2016 du 26 août 2016 acceptant le principe de l'opération intitulée « fourniture et pose de plaques et supports pour la numérotation des servitudes et des bâtis de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation**

En sa séance du 08 août 2017, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2017 du 04 août 2017, sous sa présidence, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

**Considérant** l'arrêté n° HC 0130/DIE du 08 mars 2017 relatif aux décisions prises par le comité des finances locales du 02 mars 2017 et plus particulièrement son article 12 ;

**Oùï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

**Article 1er :** L'article 3 de la délibération n° 90/2016 susvisée est rectifié et remplacé comme suit :

La commune de Huahine sollicite le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation, conformément au plan de financement suivant :

FIP .....	10 366 720 F CFP	soit 80 %
Commune .....	2 591 680 F CFP	soit 20 %
Montant total TTC de l'opération .....	12 958 400 F CFP	soit 100 %

**Article 2 :** Toutes les autres dispositions restent inchangées.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MATTERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :


Bernard LEFORT *a donné pouvoir à*  
Tatiana TAPAO épouse FAAHU  
Dorita VAIHO épouse HEITAA

Claude CHONG  
Tania TEMAIANA épouse TEREMATE  
Marcelin LISAN

Le Maire,

  
Marcelin LISAN



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 26	Acte rendu exécutoire
Votants : 29 dont 03 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le <b>11 AOUT 2017</b>
Exprimés : 29	et publication ou notification
Votes pour : 29	du <b>11 AOUT 2017</b>
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	<p>Le Maire,  Marcelin LISAN</p> 